

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_12_15_0423	PROGRAMME D' ACTIONS 2023-2027 POUR LA RESTAURATION ET LA PRESERVATION DES MILIEUX DE LA VALLEE DE LA BOURBRE – VALIDATION DES FICHES ACTIONS	C.C DU 15/12/2022
---------------	--	------------------------------

Le **jeudi 15 décembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 8 décembre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

52 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – ALIAGA Alexandre – AYDIN Michaël – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique – BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BLOND Priscilla – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHINI Roland – BOUCHET Lucas – BOUISSET Sandrine – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent – CICALA David – DENIS Christophe – DESFORGES Marie-Laure – DI SANTO Laurent – DURAND Fabien – DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUSTO Nadiège – KOPFERSCHMITT Carine – LEGAY-BELOD Gaël – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée – LORIOT-CARNIS Maryse – MAILLET Dorian – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY Alain – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danièle – PERRARD Damien – RABUEL Guy – ROY Nadine – SADIN Christine – SAGIROGLU Aïcha – SALMON Jean-Noël – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VIAL Guillaume

11 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : BACCAM Marguerite donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – DEBES Céline donne pouvoir à BLOND Priscilla – GUETAT Christian donne pouvoir à DI SANTO – JACQUEMOND donne pouvoir à GIRARD Jean-Pierre – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – MICHALLET Damien donne pouvoir à SADIN Christine – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à BERGER Dominique – RENARD Isabelle donne pouvoir à PERRARD Damien – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean – VERLAQUE Florence donne pouvoir à DURAND Fabien

7 Conseillers communautaires absents : BACCONNIER Michel – BELIME Gaëlle – DIAS Olivier – JURADO Alain – NASSISI Ludovic – ROULOT Océane – WAJDA Daniel

Secrétaire de séance : GAGET Christine

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 5. Institutions et vie politique
- 7. Intercommunalité

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 adopté le 20 novembre 2015,

Vu la stratégie 2016-2021 et le programme de mesures qui accompagnent le SDAGE arrêtés par le Préfet coordonnateur de bassin le 3 décembre 2015,

Vu les projets de SDAGE et le programme de mesures 2022-2027 présentés par le comité de bassin du 25 septembre 2020, ainsi que le rapport environnemental consolidés et transmis pour avis à l'autorité environnementale (CGEDD)

Vu les études menées par le SMABB entre 2016 et 2018 sur la ressource du territoire du SAGE en tant qu'animateur de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le rapporteur expose :

1 – Le contexte

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Bourbre est actuellement en cours de révision.

L'EPAGE, l'Agence de l'eau et la CAPI ont travaillé sur des fiches actions visant à mettre en œuvre la stratégie du SAGE et de la trame verte et bleue dans le cadre du programme d'actions du futur contrat environnemental de la Bourbe 2023-2027.

La stratégie du contrat 2023-2027 repose sur 3 axes de priorisation :

- Cibler les travaux sur les secteurs d'intervention stratégiques,
- Poursuivre les projets engagés dans le contrat actuel (2017-2022),
- Proposer des actions simples et concrètes au bénéfice de l'ensemble du territoire.

2 – Fiches actions concernées par la CAPI (direction de l'eau)

Les objectifs des fiches actions dont le maître d'ouvrage est la direction de l'eau de la CAPI portent sur :

- Fiche actions C4-6 : La mise en séparatif des réseaux d'assainissement et la réduction des volumes déversés en temps de pluie.
- Fiche actions C4-8 : La détermination du potentiel quantitatif des captages stratégiques.

Il convient aujourd'hui de valider les fiches actions déjà concertées pour assurer une bonne coordination entre les maîtres d'ouvrage de la compétence eau potable et assainissement et la Commission Locale de l'Eau qui pilote le projet de programme d'actions 2023-2027.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** les fiches actions,

- **D'APPROUVER** les principes réglementaires associés aux zones de sauvegarde précitées,
- **DE CONFIRMER** la bonne coordination de notre collectivité et la Commission Locale de l'Eau qui mène ce travail de mise en œuvre du SAGE,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président
Jean PAPADOPULO